Audiovisuel: formation des professionnels de l'industrie européenne des programmes, MEDIA II

1995/0026(SYN) - 12/06/1995

A l'issue de l'adoption du rapport sur MEDIA II, qui sera voté en plénière le 15 juin, Mme ANDRE-LEONARD (ELDR, B), satisfaite du nouveau contenu, a déclaré : "Il faut tout faire pour promouvoir l'efficacité de notre cinéma, pour que l'Europe ne soit plus la petite dernière en ce domaine, et empêcher la fuite des talents cinématographiques européens vers les USA". L'enveloppe financière proposée serait un doublement des crédits par rapport à Media I soit 58 mécus consacrés au programme formation. La participation au programme doit être ouverte à Chypre et à Malte, ainsi qu'aux PECO dans le cadre des programmes PHARE et TACIS. Concernant la mise en oeuvre et le contrôle des programmes, il est prévu que la Commission soit assistée par un comité consultatif (composé des représentants de Etats membres et des experts). En outre, et uniquement en ce qui concerne les mesures relatives à la formation, un comité représentatif de la profession sera associé également aux travaux de la Commission. La commission culture entend respecter pleinement la responsabilité des Etats membres pour le contenu et l'organisation de la formation professionnelle et la diversité culturelle des pays et régions. Les professionnels de l'industrie audiovisuelle doivent avoir les compétences nécessaires en gestion économique et commerciale, en vue de la production. Parmi les objectifs du programme visant à permettre aux professionnels de s'adapter à la dimension européenne et internationale du marché de l'audiovisuel, une attention particulière doit être portée aux besoins spécifiques des PME et des pays à faible capacité de production et/ou à aire linguistique et géographique restreinte. Il faut répondre aux besoins de l'industrie et favoriser sa compétitivité en améliorant particulièrement la formation continue des professionnels de l'audiovisuel aux connaissances des différents marchés; ceux-ci doivent développer leur capacité à s'adresser à un public européen et pas seulement national. L'usage et le développement de nouvelles technologies du multimédia, du cinéma et de la télévision pour la production de programmes à haute valeur ajoutée doivent être privilégiés. La commission entend encourager la coopération et les échanges de savoir-faire par la création de réseaux entre les partenaires concernés par la formation (Institut de formation, secteur professionnel et entreprises oeuvrant dans le secteur cinématographique en Europe) et par le développement de la formation des formateurs. Le rapport amendé prévoit en outre la création d'un Centre européen de formation aux arts et métiers de l'audiovisuel. La formation continue par la participation pratique à des productions devra être encouragée en facilitant le passage des diplômés des organismes de formation professionnelle vers l'industrie audiovisuelle européenne.